

Admissions

Étudiants externes à l'École d'architecture

Formation de 3^e cycle

2022-2023

DPEA Architecture post-carbone

Ouverture du 01/12/2021 au 18/05/2022

Frais de dossier :

Pas de frais de dossier, en revanche une retenue de 500 euros sera demandée sur les frais d'inscription en cas de désistement.

Frais d'inscription

4400 euros en formation initiale.

La formation est ouverte en formation initiale et en formation professionnelle continue (FPC). Pour la FPC, nous consulter.

Qui est concerné ?

Les titulaires d'un diplôme de 2^e cycle universitaire ou équivalent dans les domaines de la conception et de la construction des bâtiments, de la ville et des territoires (architectes, ingénieurs, urbanistes, paysagistes, géographes, designers...°

Critères d'admission

- être titulaire d'un bac +5 ou équivalent (architectes, certains profils d'ingénieurs, paysagistes, concepteurs, géographes, certains profils de designer...) français ou étrangers.
- justifier pour les étudiants étrangers, le niveau de langue française requis est le TCF : niveau supérieur C1 (500 à 599 points) et une note de 14/20 minimum aux épreuves écrites et orales ou DALF C1. Tous les documents transmis en langue étrangère doivent être traduits en français
- maîtriser les outils de dessin 2D et 3D, la pratique du dessin et un bon niveau scientifique et technique. La pratique de langues étrangères peut-être un plus.

Procédure et documents demandés

Portail d'admission [Taïga](#) - sélectionner Ensa Paris-Est

- un cv détaillé (incluant votre expérience professionnelle) ;
- une lettre de motivation expliquant les centres d'intérêt, les motivations et intentions du candidat pour la formation Architecture post-carbone ;
- un dossier de travaux (25 pages maximum) comprenant tout document attestant de l'expérience et de l'intérêt pour les thèmes de la formation (production de projets, de travaux, de mémoires, d'articles...), complété d'annexes si nécessaire (format : A4 – pdf - maximum 19,8 Mo) ;
- une copie de l'attestation du ou des diplômes (format : un seul fichier) ;
- une photo d'identité numérique format jpeg (35 mm de large sur 45 mm de haut).

Modalités de sélection

Du 01/12 au 18/05/2022.

- La sélection se fait sur la base des documents demandés et éventuellement complétée d'un entretien oral.

Financement de la formation

Tous les établissements d'enseignement supérieur, évalués par l'HCERES sont réputés avoir satisfait l'obligation de qualité pour l'ensemble de leur offre. Ainsi, ils sont **exempts de la démarche Qualiopi** pour l'ensemble des diplômes qu'ils délivrent. Les établissements dispensés de cette procédure sont recensés sur la liste de la Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle [DGEFP](#) .